



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du jeudi 3 octobre 2024, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Madame Dominique Maire, Présidente.

Madame la Présidente Dominique Maire ouvre cette séance et passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence de 4 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal, ainsi qu'au niveau du Conseil général de :

- Membres présents :	14	(Total : 16, quorum : 10)
- Membres suppléés :	2	
- Membres absents excusés :	5	(Damien Bertschy, Brigitta Gutmann, Greg Haldimann, Kristel Mojon, Simone Oertel)
- Membres absents non excusés :	0	
- Postes vacants :	0	

Madame la Présidente Dominique Maire constate que l'ordre du jour, auquel elle ajoute le point n°3 à la demande de Monsieur Alexis Maire, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2024,
2. Demande d'un crédit de fr. 50'000.- permettant de cofinancer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du nouveau restaurant de la patinoire du Bugnon,
3. Questions.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2024

Madame la Présidente Dominique Maire ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet le procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 50'000.- permettant de cofinancer l'installation de panneaux solaires photovoltaïque sur le toit du nouveau restaurant de la patinoire du Bugnon

Avant toute chose, **Madame Silvia Robert** souhaite apporter quelques compléments au rapport du Conseil communal, vu les questions posées dans chacun des groupes politiques.

Le Conseil communal a convoqué le Conseil général en séance extraordinaire dans le but que les Conseillères et Conseillers généraux ne soient pas mis devant une situation désagréable, comme cela s'est déjà produit par le passé, et que les travaux soient commencés avant que le Conseil général ait été consulté.

Le Conseil communal a dès le début été intéressé à participer à ce projet de production d'énergie renouvelable, afin de couvrir une partie de l'électricité consommée par la partie communale du Centre polyvalent du Bugnon.

Afin d'être clair, il s'agit d'un projet porté par l'Union sportive Les Ponts-de-Martel (USP), qui se fera dans tous les cas, avec ou sans la participation de la commune. C'est donc naturellement l'USP qui fait les demandes de devis, qui adjuge et supervise les travaux, ce qui explique en partie le manque d'informations sur les aspects financiers autres que le prix de l'installation des panneaux solaires. Ce que le Conseil communal connaît également, c'est la consommation communale de 41'000 kWh/an et la capacité de production des panneaux, tout autre chiffre serait extrapolation à ce stade.

Le Conseil général se prononce aujourd'hui sur la partie DC (extérieure), c'est-à-dire des panneaux solaires jusqu'à l'onduleur.

A la base, cette installation devait se faire en 2025, ce qui aurait laissé au Conseil communal davantage de temps pour ficeler un rapport plus complet, et aussi d'avoir des discussions approfondies avec l'USP quant à la participation communale au projet et quel en serait l'impact.

Par manque de temps des deux parties, cela n'a pas pu être fait, surtout que ces travaux sont imminents. En effet, ils ont été planifiés maintenant, en raison principalement de l'échafaudage encore en place, ce qui représente une économie d'environ fr. 15'000.- s'il devait être remonté au printemps. Il semble donc judicieux de profiter maintenant que la météo est encore favorable à la réalisation de ces travaux, qui vont d'ailleurs commencer sous peu.

La partie inférieure de l'alimentation, depuis l'onduleur jusqu'au tableau électrique, ainsi que l'éventuelle adaptation du tableau se fera dans un deuxième temps, en fonction de la décision du Conseil général de ce soir.

D'ailleurs, l'USP n'a pas encore reçu les offres correspondantes, vu que la calculation du tableau de comptage est différente lorsqu'il y a un seul utilisateur ou s'il s'agit d'un Regroupement pour la Consommation Propre (RCP). Le Conseil général sera naturellement consulté dès qu'il se sera prononcé sur l'objet de ce soir et que la suite du projet puisse être concrétisée.

En résumé, le Conseil communal demande ce soir deux choses au Conseil général pour valider la demande de crédit :

1. Êtes-vous d'accord que la commune participe à ce projet photovoltaïque et en retire un bénéfice pour son Plan communal des énergies et également d'avoir une ressource d'énergie renouvelable ?
2. Êtes-vous d'accord avec cette répartition 50/50 ?

Madame Silvia Robert espère avoir répondu aux questions des groupes et répondra volontiers aux éventuelles autres interrogations.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Dominique Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Alexis Maire indique que le groupe PLR était convaincu sur le fond du projet et remercie la Conseillère communale pour ces précisions car les informations à disposition paraissent un peu lacunaires. Avec les précisions apportées, même si certainement que certains membres du groupe PLR restent sur leur faim, notamment concernant l'autoconsommation, le groupe PLR soutient ce rapport sur le fond en grande majorité.

Monsieur Gaël Kneuss annonce que les membres du Parti Socialiste et libre ont été tout d'abord dubitatifs devant l'énoncé de cette demande de crédit, puis ont pris connaissance avec intérêt des tenants et aboutissants de ce séduisant projet tourné vers le futur.

En effet, il n'est pas fréquent de voir présenter un projet alliant énergie renouvelable et économie financière dans la commune. Le groupe PSL profite également que la redevance à vocation énergétique soit à nouveau mentionnée dans un dossier pour encourager le Conseil communal à réfléchir aux prochaines réalisations qui pourraient être effectuées via ce financement.

Après analyse du dossier et discussion au sein du groupe, le Parti Socialiste est libre est d'avis qu'il faut soutenir les opportunités de mettre plus d'énergie renouvelable dans la commune, raison pour laquelle le groupe PSL acceptera cette demande de crédit.

Monsieur Vincent Robert indique que le groupe PDI accueille favorablement le projet soumis ce soir. L'opportunité de bénéficier des échafaudages en place, mais aussi de produire du courant qui

pourra être directement utilisé au Centre polyvalent du Bugnon a convaincu le Parti Démocratique Indépendant que c'est un investissement raisonnable.

L'orientation du pan vers le sud est également optimale pour la production. De plus, la commune a des objectifs dans le Plan des énergies, plan qui est actuellement déposé au canton pour sa validation et cette nouvelle surface de production sera la bienvenue afin d'avancer avec cet objectif. Le Parti Démocratique Indépendant acceptera donc l'arrêté proposé ce soir.

Monsieur Alec Enderli annonce qu'il s'abstiendra de voter, étant donné sa position actuelle au sein du comité de l'Union sportive Les Ponts-de-Martel.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 14 voix pour, aucune voix contre, et 1 abstention.

3. Questions

Madame la Présidente Dominique Maire donne la parole à Monsieur Alexis Maire qui a demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur Alexis Maire adresse les demandes suivantes au Conseil communal :

Questions du Groupe PLR :

- Le Conseil communal peut-il nous informer de l'avancement de la rénovation, avec la pose de panneaux solaires, de la toiture du collège ? Car nous devons traiter une nouvelle demande pour la pose de panneaux solaires sur une autre toiture mais qu'en est-il de l'avancement des projets déjà votés, qui étaient également urgents lors de leur traitement ?

Madame Silvia Robert confirme que la rénovation de la toiture du collège n'a pas débuté depuis le vote de ce crédit le 7 juillet 2022.

En raison des différents chantiers qui ont eu lieu ces deux dernières années, notamment la réfection de la Grande rue (RC170) l'année passée et la réfection de la rue du Collège cette année, il n'a pas été possible d'ajouter un autre chantier simultané aussi important que le toit du collège. En effet, ces travaux doivent absolument avoir lieu durant les vacances scolaires. Le toit du collège coule toujours et a nécessité des réparations d'urgence il y a encore deux semaines.

La rénovation des pans nord et est de la toiture du collège est prévue l'année prochaine, durant les vacances d'été. D'ici-là, le Conseil communal va demander la mise à jour des devis et voir si ce planning convient aux entreprises concernées.

Au niveau des panneaux solaires, le Conseil communal n'est pas encore au clair car cette question nécessite encore d'autres travaux complémentaires (par exemple le retrait d'une cheminée) ainsi qu'une réflexion complémentaire.

- Lors de la réfection de la route RC170 (Grande rue), le canton a imposé, avec le consentement du Conseil communal, l'abaissement de la vitesse à 30 km/h en prétextant les mesures sur le bruit.

Le Conseil communal a-t-il mesuré à nouveau le bruit routier après réfection de la première partie de la route (partie haute du village) ?

Si oui, est-ce que l'abaissement de la vitesse a atteint son but ?

Merci également de nous préciser à qui incombe la charge de remplacement des piquets routier qui doivent régulièrement être remplacés.

Et s'il est envisagé de réévaluer l'utilité des très nombreux obstacles ?

Monsieur Gian Carlo Frosio précise, au niveau de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée, que le Conseil communal a été obligé de suivre les directives cantonales et fédérales; ce n'est pas lui qui choisit la vitesse.

Concernant le bruit, c'est le canton qui gère les vitesses et mesures de bruit, ce n'est pas le Conseil communal qui va aller contrôler les mesures du bruit. De plus, tant que le chantier n'est pas terminé, il n'y aura pas de mesures supplémentaires du bruit.

Le Conseil communal a cependant constaté une diminution de la vitesse sur ce tronçon.

Au niveau de l'îlot à la hauteur du carrefour du Petit-Bois, il est absolument nécessaire du fait qu'il y a un arrêt bloquant par rapport au bus qui s'arrête côté sud ainsi qu'un passage pour piétons juste après l'arrêt de bus. Si cet arrêt bloquant n'avait pas été créé ainsi, le Conseil communal aurait dû construire un nouveau coûteux trottoir de 40 m. de long côté sud. Le Conseil communal a pu minimiser le nombre d'îlots, car ils sont normalement beaucoup plus nombreux. L'Etat s'est montré relativement souple et a également permis le maintien de passages pour piétons qui ne sont normalement pas nécessaires dans une Zone 30. Le Conseil communal a fait son maximum et peut être satisfait du résultat, même s'il comprend les avis contraires.

Au niveau du changement des jalons, Monsieur Gian Carlo Frosio indique que la signalisation a été posée par le Service des ponts et chaussées, sa remise en état éventuelle est à la charge de la commune. S'il y a des déprédations, l'enquête est du ressort de la police.

Question personnelle de Monsieur Alexis Maire :

- Nous sommes toutes et tous bénévoles, serait-il possible de revoir la planification des travaux du Conseil communal afin d'éviter d'être convoqués 1 fois par mois pour traiter uniquement 1 point à l'ordre du jour ?

Monsieur Gian Carlo Frosio revient sur la précédente séance qui était uniquement dédiée au quartier du Crêtet. Elle a été nécessaire du fait de la construction imminente de villas. Le Conseil communal a été pris de court et a juste eu le temps de chiffrer et quantifier les travaux.

Monsieur Gian Carlo Frosio revient ensuite sur la séance de ce soir. La pose de panneaux solaires sur le toit du nouveau restaurant de la patinoire était prévue en 2025, mais une opportunité s'est présentée par rapport aux coûts, ce qui a amené le Conseil communal à présenter rapidement un rapport.

Le but n'est pas de solliciter l'avis du Conseil général une fois les travaux déjà débutés et le Conseil communal aussi se passerait bien de ces nombreuses séances. En principe, le Conseil communal groupe les objets à présenter au Conseil général, mais il y a parfois certaines urgences

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Dominique Maire** clôt la séance à 20h20.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
La présidente, Le secrétaire,

Dominique Maire

Jean-Marc Robert